



CCP recours groupe 1

Le Père-Noël repassera !

Dans la même logique que les deux Commissions consultatives paritaires (CCP) qui se sont tenues ces derniers jours pour les groupes 2 et 3 (28 novembre et 6 décembre), il s'est tenu ce vendredi 7 décembre 2012, une CCP recours pour le groupe 1.

59 petits souliers déposés devant le sapin

59 demandes de recours devant être traitées pour ce groupe. Parmi celles-ci, 30 concernaient une reprise d'ancienneté ; 13 un changement de métier et de groupe de rémunération ; 2 un changement d'intitulé métier dans le même groupe ; le reste étant des « mix » entre tout cela.

Reprise d'ancienneté : la cheminée est bloquée !

Concernant les reprises d'ancienneté, une fois de plus, l'administration s'est prononcée contre. Dans le groupe 1, elle a semblé découvrir avec atterrement que des agents se trouvaient sous l'indice 350 et avec des écarts de 5 à 8 échelons entre leur indice de reclassement et celui auquel ils pourraient prétendre ! Dit comme cela, ça n'a l'air de rien, mais si on traduit cela en chiffres concrets, un écart de 5 échelons, ça fait 70 points d'indices soit 323,40 € ! L'administration a déclaré ne pas être insensible à ces situations. Un ramonage serait-il prévu ? A suivre donc...

Pour les autres agents, si des écarts existent, ils sont moindre (1 à 3 échelons). Ces agents devraient se voir proposer un saut d'échelon lors des Parcours professionnels individualisés (PPI) de septembre prochain.

Un cadeau spécial pour Saint-Cloud

Dans le groupe 1 aussi la disparition du « niveau » dans le nouveau statut à créer des situations vécues comme injustes par les agents. En effet, nombre de caissiers qui étaient auparavant dit « caissier confirmé » (groupe 1 niveau 2) ont aujourd'hui « régressé » en « caissier » tout court. Il en va de même pour certains jardiniers contractuels.

La problématique des caissiers se posait particulièrement à Saint-Cloud, où les caissiers confirmés avaient des tâches très spécifiques. Dans le contexte actuel du domaine de Saint-Cloud, la direction préfère attendre les conclusions du rapport de l'IGAC (prévues en février) afin, de tout remettre à plat, de repenser l'organisation du site, les fiches de postes, l'organigramme... Après quelques discussions, l'administration s'est engagée à réunir au printemps, une CCP exceptionnelle spécialement dédiée à Saint-Cloud, pour réexaminer tous ces dossiers, en particulier ceux des anciens caissiers confirmés.

Des étrennes, mais pas pour tout le monde

Sur les 13 demandes de changement de groupe, 3 ont obtenues un avis favorable, 3 autres seront proposées lors de la CCP transformation d'emploi prévue le 17 décembre prochain. En effet, les recours devaient concerner, pour l'administration, des mauvais reclassements ayant eu lieu lors du passage au nouveau statut. Des agents ont pu être mal positionnés dans le groupe, au regard de leurs missions réellement effectuées, et ce, parfois, depuis bien avant le changement de statut. Le cas de ces personnes sera donc examiné le 17 décembre. Enfin, l'administration a donné un avis réservé sur deux dossiers de changement de groupe.

Par ailleurs, les changements intervenant dans le cadre du recours auront un effet rétroactif au 1er juillet 2012, mais pas les changements de groupe en transformation d'emploi.

Un partage confus

Un monument devra être amené à revoir ses fiches de postes sur les métiers de billetterie comptoir, les recours ayant révélés une grande confusion dans les taches des agents. Les missions de caissier principal étant éclatées entre plusieurs agents, plusieurs on demandé à être repositionnés sur ce poste, mais personne n'assumait l'intégralité de ces missions !

Cadeau bonus

Les deux demandes de changement d'intitulé de métier, tout en restant dans le même groupe, ont été acceptées sans difficultés.

Bilan de cette CCP, peu de changement pour aujourd'hui, mais pas mal d'engagements pour l'avenir. Nous garderons donc une attention particulière sur tous ces sujets, en espérant ne pas devoir attendre Noël 2013 !

Paris, le 10 décembre 2012